

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique
SESSION AUTOMNE 2021

POL4812 – ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES
(COURS EN PRÉSENTIEL)

Mardi, de 9h 30 à 12h 30

Enseignante : Loan H Trinh, MBA, PhD.

Trinh.hong_loan@uqam.ca

Disponibilité : à discuter lors du premier cours

I. Descriptif du cours (annuaire de l'UQAM)

Étapes de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et des programmes publics. Examen, à partir d'études de cas, des processus de suivi, de vérification, de mesure des effets et des impacts. Les enjeux politiques et économiques de l'évaluation des politiques et des programmes. Les méthodes d'évaluation au Québec et au Canada, et leur critique selon les différents intervenants.

II. Objectifs du cours

Le cours vise à familiariser les étudiants avec de diverses dimensions de l'évaluation des politiques et des programmes. À la fin du cours, les étudiants seront capables de:

- Comprendre les différents types d'évaluation et les questions d'évaluation pertinentes
- Identifier et pratiquer des techniques et méthodes d'évaluation
- Développer la capacité d'analyse et de critique en évaluation des politiques et des programmes sociaux et économiques.

III. Formule pédagogique

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux, des apprentissages individuels par la lecture des textes et des activités d'apprentissage réalisées en classe. La participation des étudiants est vivement encouragée. Une partie du cours sera également consacrée aux exercices et travaux d'équipe.

IV. Thèmes du cours

Date	Cours	Contenu	Dates importantes
7 sept	1	Présentation des objectifs du cours, de la modalité d'évaluation et des participants Définition et caractéristiques de l'évaluation Explication du projet d'équipe et les instructions pour bien le réussir	Formation de l'équipe
SECTION I : ÉLÉMENTS D'UNE BONNE ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES			
14 sept	2	Types de l'évaluation Principes de l'évaluation des politiques et des programmes	Choisir un cas d'études pour le projet d'équipe
21 sept	3	Conception d'une politique ou d'un programme public Exercice pratique	Max. 2 pages sur la mise en contexte du projet d'équipe
28 sept	4	Gestion d'un programme (d'un projet) Exercice pratique en évaluation	<i>Apporter votre ordinateur</i>
SECTION II : ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES SOCIAUX			
05 oct.	5	Gestion axée sur les résultats (GAR)	
12 oct.	6	Gestion axée sur les résultats et Exercice pratique en évaluation	
19 oct.	7	Examen de mi session	
26 oct.	8	Semaine de lecture	
SECTION III : ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES			

2 nov.	9	Gestion axée sur les résultats (GAR)	
9 nov.	10	Méthodes d'évaluation économique (suite)	Remettre le rapport d'évaluation sous forme de Powerpoint
16 nov.	11	Méthodes d'évaluation économique (suite)	
23 nov.	12	Évaluation des projets de partenariat public-privé (PPP)	
30 nov.	13	Présentation des projets d'équipe	
7 déc.	14	Présentation des projets d'équipe	
14 déc.	15	EXAMEN FINAL (3h)	

V. Modalités d'évaluation

	Activités	Échéance	Pondération
1	Projet d'équipe sur l'évaluation d'une politique ou d'un programme Choix du sujet et description du contexte de l'évaluation Rapport d'évaluation sous forme de Powerpoint <i>qui sera utilisé pour la présentation d'équipe à la fin de session.</i>	21 sept. 9 novembre	15% 5% 10%
2	Examen mi- session (3 h en ligne)	19 octobre	20%
3	Présentation des projets d'équipe	30 nov et 7 déc.	20%
4	Examen final (3 heures)	14 déc.	45%
	TOTAL		100%

L'examen mi - session porte sur les notions expliquées en cours et les lectures déposées sur Moodle.

L'examen final couvre l'ensemble de la matière du cours et les projets d'équipe. Tous les documents sont autorisés. L'utilisation de l'ordinateur est permise pendant l'examen.

NB : l'étudiant doit atteindre 60% de ses examens individuels (mi-session et final), quelle que soit la note obtenue au travail d'équipe, pour réussir le cours. Ce point est particulièrement important pour éviter que certains étudiants ne réussissent un cours que grâce au travail de leurs collègues d'équipe.

VI. Grille de pondération des notes

Note	Intervalle	
A+	[90, – 100]	Excellent
A	[85 – 90[Excellent
A-	[80 – 85[Excellent
B+	[77– 80[Très bien
B	[74 – 77[Très bien
B-	[70 – 74[Très bien
C+	[67 – 70[Bien
C	[65 – 67[Bien
C-	[63 – 65[Bien
D+	[61 – 63[Passable
D	[59 – 61[Passable
E	[0 – 59[Échec

IV. Lecture

Les documents et articles sélectionnés disponibles sur Moodle pour chaque séance de cours.

CENTRE PAULO-FREIRE

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, sera ouvert 4 jours par semaine, au local A-3645 et en ligne. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître ses heures d'ouverture, veuillez consulter le site www.politique.uqam.ca/programmes-detudes/premier-cycle/ ou la page Facebook du Centre Paulo-Freire.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : [514-987-3131](tel:514-987-3131)

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



?

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

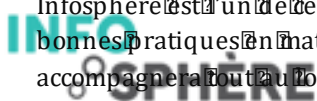
La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers des ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est un de ces outils indispensables. Un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagne tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur





Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site 18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables et un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.